



Département de la Nièvre
Communauté de Communes
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du **17 septembre 2026**,

L'an deux mille vingt-six, le **dix-sept** du mois de **septembre** à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 11 septembre 2026 par M. le Président, s'est rassemblé à la salle des fêtes de Pouilly sur Loire, sous la présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : Mme ROUSSEL Françoise - M. CASTILLE Eric - M. CHAUVEAU Benoit - Mme TIXIER-MAUDRY Sandra - M. Patrick RAPEAU - M. TISSIER Christophe - M. Yannis BONNET – Mme LEROY Martine - Mme BAROCHE-LAFFRAT - Mme Anne-Marie COQUERY - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - M. Xavier COLONEL - Mme Christine GUIBLIN - M. Anthony GUIMARD M. Raymond VANDARD - M. Hicham BOUJLILAT - Mme Isabelle DENIS - M. Michel VENEAU - Mme Marie-Christine COUSIN – Mme Agathe PERNOLLET - M. MURAT Sébastien – Mme Béatrice LAMOUREUX - M. Gervais MARS - M. Marc MALEZIEUX-DEHON - M. Bernard GILOT – Mme Anne-Marie CHENE - M. Patrick BONDEUX – M. Thierry BEAUVAIS - M. Pascal KNOPP - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD – M. Manuel MICHEL - Mme Stéphanie CHAPUIS - Mme Isabelle RAMEAU - M. Nicolas VANNIER - Mme Jocelyne VERNAUX - M. Raphael PLANTIER - M. Mickael SAMSON - M. Christian ETIENNE - M. Yves RAVET - M. Sylvain COINTAT - M. Eric DELLAMAGGIORE

Membres excusés : M. CASSERA Frédéric - M. Denis REBY

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

Membres ayant donné pouvoir : Mme FOURNO Frédérique à Mme Sandra TIXIER-MAUDRY
M. Patrick PONSONNAILLE à Mme Martine LEROY
M. Bruno HERNANDO à M. Xavier COLONEL
Mme Christel SOULOY à M. Yannis BONNET
M. Christophe GUIGNEMENT à Mme Josiane BAROCHE-LAFFRAT
Mme Caroline FREGEAI à M. Raymond VANDARD
Mme Corinne SERRE à M. Patrick BONDEUX
M. Bertrand FLANDIN à M. Christophe TISSIER

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 53.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. RAPEAU** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

Motion de soutien au programme de relance du nucléaire civil et à la candidature du site de Belleville sur Loire pour l'accueil de deux réacteurs EPR2

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 5211-1 et L. 2121-29 relatifs aux compétences de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et à l'émission de vœux sur tous les objets d'intérêt local ;

VU le discours de Belfort prononcé par le Président de la République française, Emmanuel Macron, le 10 février 2022, actant la relance du nucléaire civil français à travers la prolongation de tous les réacteurs actuels et le lancement d'un programme de construction de nouveaux réacteurs de type EPR2, complété par le développement de petits réacteurs modulaires (SMR) ;

VU la loi n° 2023-491 du 22 juin 2023 relative à l'accélération des procédures liées à la construction de nouvelles installations nucléaires à proximité de sites nucléaires existants et au fonctionnement des installations existantes ;

VU la troisième Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE3) publiée par le Gouvernement le vendredi 13 février 2026 qui fixe la stratégie énergétique de la France pour la période 2026-2035 et trace la trajectoire vers la neutralité carbone à l'horizon 2050 avec un grand plan d'électrification, une relance du nucléaire et un soutien à la production d'énergie décarbonée ;

CONSIDÉRANT les orientations géopolitiques et économiques actuelles exigeant de garantir d'une part l'indépendance et la souveraineté énergétique de la France, et d'autre part la fourniture d'une électricité décarbonée, stable et à un coût compétitif pour les citoyens et les entreprises ;

CONSIDÉRANT que la direction du groupe d'EDF doit remettre au Président de la République, d'ici la fin 2026, un rapport complet sur sa prévision de construction de 8 nouveaux réacteurs nucléaires et se prononcer formellement sur les nouveaux sites retenus pour accueillir ces tranches additionnelles ;

CONSIDÉRANT que le site de Belleville-sur-Loire présente des atouts et des compatibilités pour accueillir une nouvelle installation de type EPR2, à savoir : disponibilité foncière, densité industrielle locale, facilités logistiques, installations de captage de la source froide ;

CONSIDÉRANT l'engagement fort de la filière nucléaire en matière de résilience climatique, matérialisé par le plan d'adaptation d'EDF et par les programmes de sobriété hydrique démontrant la capacité des centrales à concilier continuité de la production et protection stricte des milieux aquatiques, y compris lors des épisodes de canicule et d'étiage extrême, grâce à des innovations éprouvées (telles que les aéroréfrigérants de purge et l'augmentation des capacités de stockage) ;

CONSIDÉRANT que l'impact socio-économique résultant de l'implantation de nouvelles tranches nucléaires à Belleville-sur-Loire sera considérable et pérenne pour tous les acteurs de notre bassin de vie, tant pendant la phase de chantier (création de milliers d'emplois directs et indirects, retombées pour le commerce, l'hébergement et les services) que pendant la phase d'exploitation à long terme ;

CONSIDÉRANT que ce rayonnement favorable et cette dynamique d'attractivité territoriale s'étendront bien au-delà des strictes limites de notre territoire, pour constituer un moteur de développement industriel et économique partagé entre la Région Centre-Val de Loire et la Région Bourgogne-Franche-Comté ;

CONSIDÉRANT la dynamique d'union et de rassemblement des élus du territoire initiée en février 2024 à Belleville-sur-Loire pour porter d'une seule voix l'attractivité de notre territoire ;

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **APPORTE** son soutien ferme et entier à la relance de la filière nucléaire française et à la candidature du site de Belleville-sur-Loire pour l'accueil de deux nouveaux réacteurs de type EPR2.
- **MANDATE** Monsieur le Président pour porter la voix de l'intercommunalité et participer à toutes les instances, concertations et démarches institutionnelles visant à promouvoir ce projet territorial stratégique.

Nombre de conseillers : 53
Présents : 43
Pouvoirs : 8
Votants : 51
Pour : 47
Abstention : 4
Contre : 0

MAJORITÉ

Pour extrait conforme
Sylvain COINTAT, Président



M. Patrick RAPEAU,
secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, corresponding to M. Patrick RAPEAU, the secretary of the meeting.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le 25/09/2026
ID : 058-200067916-20260917-2026_17_09_12-DE

S²LO